

○ RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET BELLIARD

04 JUILLET 2019

.....

— Jeudi 4 juillet 2019, la réunion publique de lancement de la concertation sur le projet Belliard a réuni une quarantaine de participants. Olivier Renard, directeur de cabinet de l'adjoint à l'urbanisme de la Ville de Paris a introduit la rencontre, suivi par la direction immobilière de la RATP, qui a présenté le sens et les ambitions du projet urbain. Après ces prises de paroles initiales, la RATP a détaillé le programme BUS 2025 et Linkcity, avec sa maîtrise d'œuvre ont présenté leurs travaux sur le projet Belliard. Les participants ont pu poser leurs questions et exprimer leurs inquiétudes au cours d'un temps d'échange. Michel Neyreneuf, adjoint au maire du 18^{ème} a pris part à la discussion. La concertation se poursuivra sur internet grâce à la plateforme www.belliard-paris18.com et au cours d'ateliers thématiques en septembre prochain.



— Pendant la présentation du projet, la première question posée par une participante portait sur les nuisances sonores liées aux recharges des bus. « Les installations actuelles font déjà beaucoup de bruit ! Est-il possible d'améliorer ça ? ». Une question qui a été complétée par la suite par un autre participant : « Et qu'en est-il de la pollution lumineuse ? Trop d'éclairage est dérangerant aussi ! ».

Réponse : une attention particulière sera apportée aux nuisances sonores et lumineuses et des études seront réalisées pour déterminer des solutions adéquates. Il en ira de même pour tout ce qui concerne les risques et la sécurité en général.

.....

— Les questions suivantes ont porté sur l'espace qu'occupera le projet et ses modes de gestion. « Quelle est la surface occupée par ce projet ? Que représente la surface du jardin central et à qui appartiendra-t il ? La salle d'escalade sera-t-elle ouverte à tous ? ».

Réponse : Le projet se développe sur environ 17 000m² au sol, soit environ la moitié des 35 000m² du site Belliard (l'ensemble des sites Belliard et Championnet représente environ 8 hectares). L'espace libre en cœur d'îlot représente 3 000 m² dont 2 000 m² d'espace planté. Cet espace est privatif et appartiendra aux copropriétaires des différents programmes. Un parvis de plus de 1000 m² proposant des espaces plantés en pleine terre sera quant à lui accessible au public en journée. La salle d'escalade sera privative et gérée par le groupe Arkose. Il sera néanmoins possible de travailler avec les associations et institutions locales pour la rendre accessible au plus grand nombre.



— « Pour désenclaver réellement le quartier il faudrait prolonger l'accès jusqu'à la rue Belliard. Est-ce prévu ? »

Réponse: L'impasse actuellement prévue au nord du parvis imaginé dans le projet a effectivement vocation à devenir une rue à terme afin d'accompagner l'évolution du quartier, conformément au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

— « Combien de logements et d'habitants supplémentaires pour le quartier ? »

Réponse: Il y aura 100 logements et donc approximativement 300 habitants supplémentaires (3 habitants moyen par logement). Les résidences gérées apporteront environ 350 habitants en plus.

— « Y aura-t-il de nouveaux commerces ? »

Réponse: environ 500 m² de commerces sont prévus.

.....

— « La RATP s'occupe-t-elle de loger ses propres salariés ? »

Réponse: Oui, grâce à RATP Habitat.

— Plusieurs questions et remarques ont également porté sur la concertation.
« Pourquoi la concertation est si tardive ? Pourquoi ne pas avoir amorcé des discussions avec les habitants et acteurs locaux plus tôt ? »

Réponse: Il y a quatre ou cinq mois il n'était pas possible de savoir ce qui était envisageable au-dessus du parking de bus. Ce projet comporte de fortes contraintes techniques et avant d'engager la discussion il était nécessaire d'avoir des idées plus précises de ce qui était concrètement faisable.

— Quelques participants ont fait remarquer que le projet, de par sa gestion privée, n'apportait pas grand-chose au quartier et qu'il aurait mieux valu « ne faire qu'un jardin au-dessus du parking de bus ».

.....

— De nombreuses questions et remarques ont également émergé concernant la circulation aux abords du site. « A certains endroits les bus ne peuvent pas tourner ! Les feux entraînent de longues files de voitures ! ».

Réponse: Il s'agit de problèmes de voirie plus que d'urbanisme et cela doit être traité avec les services compétents.

DE MANIÈRE PLUS SYNTHÉTIQUE, LES INTERVENTIONS ONT PORTÉ SUR LES THÈMES SUIVANTS :

- Les nuisances (bruit des recharges de bus, lumières)
- La gestion des équipements (public / privé ?)
- La possibilité pour les associations / scolaires d'utiliser la salle d'escalade
- Le statut du jardin (public / privé ?)
- Le nombre de logements et d'habitants accueillis
- La mutation du site à terme et notamment le prolongement du futur parvis en voie reliant la rue Belliard à la rue Championnet
- Le logement des salariés RATP
- Les résidences gérées
- L'accès des bus au site
- La circulation dans le quartier
- Les risques liés au projet (pollution, incendie...)
- La concertation

NB : à compter de septembre, deux ateliers seront organisés en coordination avec la mairie du 18^e arrondissement de Paris, afin qu'ils n'aient pas lieu en même temps que les rencontres prévues sur le site Ordener-Poissonniers.